



Redevances

Dans le document DC1 :« **Les enjeux et l'organisation de la gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine:1984-2004** » on mentionne à la page 34 que :

« lors de sa journée de l'industrie touristique tenue en novembre 2004, Tourisme Iles-de-la-Madeleine convenait de s'associer avec la municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour trouver un nouveau moyen de financement conjoint, soit la nouvelle carte éco-touristique »

Que pense la Municipalité de cette avenue possible ? La Municipalité entend-elle mettre de l'avant en 2006 cette forme d'écotaxe semblable à celle de l'Île de Ré en France, telle que présentée dans le document DC 1? Dans l'affirmative, quels sont les revenus annuels escomptés par la Municipalité au cours des trois prochaines années et à quels usages seront-ils utilisés ?

REPONSE :

L'Association Touristique Régionale et la Municipalité des Iles-de-la-Madeleine, travaillent depuis 2 ans à l'élaboration d'une alternative à la loi 76. L'idée d'une carte "écotouristique" ne fait pas l'unanimité sur le territoire Madelinot. Il n'est pas certain que l'on ne revienne pas à la loi 76. Les revenus sont estimés à quelque 400 000 \$, dont 50% serait retourné à la Municipalité.

Pour ce qui est de l'utilisation de ces sommes, l'orientation actuelle est de s'en servir pour l'entretien et l'acquisition d'infrastructures touristiques. Cependant, aucune somme ne sera disponible en 2006.

Jean Richard
Directeur des travaux publics